

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Partenariat Bordeaux Métropole/Agence Locale de l'Energie et du Climat.  
Montant de la subvention annuelle pour 2015 - Convention financière 2015 -  
Décision - Autorisation**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1/ Présentation de l'agence locale de l'énergie et du climat**

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), agence de Bordeaux 33, est une association « loi de 1901 » créée à Bordeaux en 2007. Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs à l'initiative de la création de l'association. Son périmètre géographique couvre la Métropole et le territoire girondin. Elle appartient au réseau européen Flame, fédération des agences locales de l'énergie.

Le projet initié et conçu par l'Alec, conforme à son objet statutaire, consiste à apporter information, conseil et expertise sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique pour mobiliser les acteurs et accompagner les décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions.

**2. Budget prévisionnel 2015**

Le montant de la subvention annuelle sollicité pour 2015 reste inchangé pour la troisième année consécutive. Il s'élève à **137 000 € TTC**, soit 24 % du budget prévisionnel total de l'association. Le détail du budget prévisionnel pour 2015 figure dans l'annexe 2 au présent rapport. Rappelons qu'en sa qualité de membre fondateur de l'association, Bordeaux Métropole est exonérée de cotisation.

**Notons qu'une convention triennale dédiée fera l'objet d'une délibération à intervenir en 2015 pour approuver le co-financement par Bordeaux Métropole en partenariat avec l'Ademe (Agence de la défense de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) de l'intervention spécifique de l'Alec dans le montage de la plate forme locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé.**

Pour équilibrer son budget, l'Alec a augmenté le montant de l'adhésion à l'association d'environ 20 % et de plus de 100 % pour les fournisseurs d'eau et d'énergie. Cette démarche concertée avec les partenaires concernés avait pour but d'aligner ses tarifs d'adhésion sur ceux des autres Alec et de faire participer plus équitablement l'ensemble des bénéficiaires à son fonctionnement. Le montant prévisionnel des subventions est en baisse car plusieurs nouvelles équipes municipales ne se sont pas encore prononcées sur l'intérêt de conserver ou pas leurs conventions avec l'Alec. Elle

bénéficie d'une subvention d'un montant de 30 000 € de l'Ademe dans le cadre du déploiement de la plate-forme de la rénovation énergétique.

L'essentiel des dépenses concerne la masse salariale. L'Alec comptera à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, 10 salariés correspondant à 9,8 équivalent temps plein (ETP), contre 9 salariés correspondant à 8,6 ETP en 2014. 2015 est marquée par l'arrivée d'un salarié en contrat à durée déterminée à temps plein pour une durée de 9 mois en soutien sur le dispositif copropriétés, par le passage de deux salariées à temps partiel de 80 à 90 % et par le redéploiement des missions entre les salariés afin de s'acquitter de la mission dévolue à l'équivalent d'un demi poste consacré à la plate forme locale de la rénovation énergétique, conformément à l'accord avec Bordeaux Métropole et l'Ademe.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2015 est le suivant :

<b>Dépenses 2015</b>		<b>Produits 2015</b>	
<b>Achats</b>	4 100 €	<b>Subventions relatives à une convention</b>	5 300 €
<b>Services extérieurs</b>	56 470 €	<b>Subventions</b>	524 800 €
<b>Autres services extérieurs</b>	44 100 €	<b>Cotisations</b>	62 700 €
<b>Impôts et taxes</b>	14 450 €	<b>Produits financiers et autres produits</b>	2000 €
<b>Charges personnel</b>	463 280 €		
<b>Autres charges / Dotations aux amortissements</b>	12 400 €		
<b>Total</b>	<b>594 800 €</b>	<b>Total :</b>	<b>594 800 €</b>

Rappel de l'évolution des contributions des principales sources de financement (1):

	Part de chaque poste dans les recettes en 2009	Part de chaque poste dans les recettes en 2010	Part de chaque poste dans les recettes en 2011	Part de chaque poste dans les recettes en 2012	Part de chaque poste dans les recettes en 2013	Part de chaque poste dans les recettes en 2014	Part de chaque poste dans les recettes en 2015 (BP)
Bordeaux Métropole	60 000	77 000	107 000	137 000	137 000	137 000	137 000 (+ 15 000 plate-forme)
Ademe	42 700	82 700	82 700	102 700	102 700	102 700	102 700 (+ 15 000 € plate-forme)
Conseil Régional Aquitaine	50 000	50 000	50 000	85 000	85 000	85 000	85 000
Conseil Général 33	50 000	50 000	50 000	85 000	85 000	85 000	85 000
EACI	66 000	66 000	66 000	0	0	0	0
Autres subventions dont Pessac Mérignac			8 000	18 000 5000 5000	41 000	60 000	48 000
Projet SERPENTE	-	-	-	-	33 000	54 960	30 000
Adhésions			36 400	40 000		31 300	62 700
Autres contributions				40 000			12 00

(1)D'autres sources de financement que les contributions interviennent (produits issus de vente de marchandises, de prestations de service)

Bordeaux métropole reste le premier financeur de l'Alec. Les subventions accordées par les autres co-financeurs historiques restent également inchangées : l'Ademe 102 700 €, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de la Gironde 85 000 €.

Une convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation communautaire en 2015 est jointe à la présente délibération (annexe 1).

### 3 / Les réalisations en 2014

L'agence locale de l'énergie et du climat accompagne techniquement la Métropole dans la mise en œuvre de sa démarche plan climat - citergie depuis son initiation en 2007. En 2014, elle a notamment actualisé le Bilan énergétique du territoire parallèlement à la révision par un prestataire du bilan carbone patrimoine et services. Elle a également poursuivi sa mission d'accompagnement en copropriétés, en écho à la délibération n°2014/0443 du 11 juillet 2014 actant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à la rénovation énergétique en copropriété. Elle a poursuivi son travail de planification énergétique facteur 4 en collaboration avec l'Agence d'urbanisme selon 2 axes intéressant directement la Métropole : le premier consiste à définir une stratégie de rénovation énergétique du parc bâti de la Métropole et le second consiste à réaliser un pré-schéma directeur de l'approvisionnement en électricité de la plaine rive droite. Enfin, elle a été associée, en tant que partenaire de la Métropole, à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Ademe relatif au montage

d'une plateforme locale de la rénovation énergétique. Cette officialisation de la collaboration Métropole – Alec via l'AMI de l'Ademe est l'accomplissement des relations de plus en plus étroites tissées entre nos deux entités ces deux dernières années.

#### **4 / Le programme 2015**

En 2015, Bordeaux Métropole entend déployer trois projets phares en matière d'énergie-climat : l'un consiste en la révision de son plan climat vers un plan climat énergie air territorial, le second consiste à lancer le volet opérationnel de l'appel à projet « territoire à énergie positive et pour la croissance verte » sur la Métropole, le troisième sera conduit en partenariat avec l'Alec, il s'agit du déploiement de la plateforme locale de la rénovation énergétique.

En 2015, l'Alec entend poursuivre les axes de travail qui caractérisent l'association :

- stratégie territoriale : contribution aux plans climat et réalisation de bilans énergétiques dans plusieurs collectivités girondines, ainsi qu'au déploiement de leurs territoires à énergie positive pour la croissance verte, déploiement de la plateforme locale de la rénovation énergétique avec la Métropole ;
- plans d'actions : accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés, conseil en énergie partagée ;
- réseaux : co-organisation du groupe de travail géothermie profonde sur le territoire de la Métropole et de l'animation Bois-énergie sur le territoire girondin avec un groupe de travail spécifique sur la Métropole ;
- information : veille réglementaire et technique, connaissance du territoire dans le domaine de l'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

Vu l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n°2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALEC

Vu la délibération communautaire n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

VU la délibération communautaire n°2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plate-forme locale de la rénovation énergétique pilotée par Bordeaux Métropole en partenariat avec l'ALEC

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie-climat, poursuivre son soutien aux activités de l'ALEC,

**DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 137.000 € pour l'année 2015 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat,

**Article 2** : D'approuver la convention financière pour 2015 ci-annexée (annexe 1),

**Article 3** : D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant le versement d'une subvention annuelle pour l'année 2015,

**Article 4** : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 833, CRB BC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

Mme ANNE WALRYCK